POLE EMPLOI
Pays de la Loire

Le 13/02/19

ASC : Beaucoup de bruit pour rien !...

Confusions et avis de turbulences pré-électorales

La validation des prestations 2019 était à l'ordre du jour du dernier CEt. La fin de mandat des élus du CE approche et les débats sur le sens à donner aux prestations reprennent.

Elections ou pas, la CGT reste constante dans ses propositions de prestations et que cela plaise ou non (voir PV de CEt).

Petit rappel de l'actuelle composition du CEt : 7 élus FO, 3 CFDT, 3 SNU et 1CGT. FO est donc en capacité de fermer la porte à toutes propositions des autres OS.

Dans ce contexte, la CGT a eu beaucoup de mal, en 2011, à imposer les chèques vacances. Aujourd'hui cette dotation est plébiscitée par les collègues et définitivement adoptée par les autres OS.

Pour aller plus loin, la CGT revendique, comme chaque année et à budget constant, la possibilité pour les agents de percevoir l'intégralité de la prestation «évasion vacances » en chèques vacances.

Accusée de vouloir dépenser sans compter et de bloquer les prestations, la CGT répond : Les propositions de la CGT sont toujours chiffrées et dans le cadre budgétaire. Les prestations 2019 ne sont pas bloquées. Les discussions reprendront le 28 février et les élus CGT travailleront dans le seul objectif de ne pas pénaliser les agents.

Mieux, aucun retard de traitement ne sera à déplorer, car grâce à une saisie efficace de toutes les Organisations Syndicales représentatives et présentes au CE, les demandes de 2018 sont d'ores et déjà toutes traitées.

Précision, la prestation « exceptionnelle » dite de Noël est financée sur le solde budgétaire mais aussi, et pas à la marge, par les agents qui n'utilisent pas l'ensemble de leurs droits.

C'est une minorité de dotations non utilisées (la CGT rappelle que certains n'ont pas les moyens de partir en vacances) qui est redistribuée de façon identique à tous les agents. Sans vouloir donner de leçon de morale, pour la CGT ce n'est pas le principe de solidarité des œuvres sociales !

La CGT revendique des Activités Sociales et Culturelles qui permettent à tous les agents d'avoir accès à la culture et aux loisirs.

Cette année, je me décide : je me syndique à la CGT ! syndicat.cgt-paysdeloire@pole-emploi.fr